

Les Infos de Base

mercredi 25 mars 2009
volume 12, numéro 12
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 12 du 25 mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 mars 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 12 du 25 mars 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 11 du 21 mars 2009.

Tous les règlements sous R-6.01 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 10 du 11 mars 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 9 du 7 mars 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 6 du 18 mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 mars 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, Édition spéciale, fascicule n° 2 du 19 mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 mars 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 5 mars 2009.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 5 mars 2009.

Dans son édition de février, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 332 termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés, [R.R.Q., c. **A-29**, Décision 001-2009, (2009) 141 G.O. 2, 908], nouveau.

Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.03], aa. 1.1, 4-8, 13, 15.1, 18-25, 25.1, 27, Chapitre V du Titre Premier, 35.1, 38-41, 43, 51, 53-56, 58-64, 65-67, 76, Chapitre V du Titre Deuxième.

Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés, Décision 001-2009, (2009) 141 G.O. 2, 908, aa. 2-39.

Tarif des aides auditives et des services assurés, [R.R.Q., c. A-29, r. 6], ann. 1.

Règlement modifiant le Tarif des aides auditives et des services assurés, Décision 002-2009, (2009) 141 G.O. 2, 907, a. 1.

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, r. 1.2].

Liste des médicaments — Changements apportés au cours de l'année 2008, Avis, (2009) 141 G.O. 2, 1333.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1.2], a. 28.

Indexation des droits, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 309.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. F-5, r. 1.3], a. 34.

Indexation des droits, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 309.

Règlement sur la perception des pensions alimentaires, [R.R.Q., c. **P-2.2**, r. 1], a. 4.

Avis d'ajustement annuel des frais, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 309.

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, [R.R.Q., c. **P-30.3**, r. 1], aa. 3, 3.1.

Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 308.

Tarif 2007 pour les catégories «contenants et emballages» et «imprimés», [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 199-2009 du 12-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 887], nouveau.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, [R.R.Q., c. **S-2.1**, r. 19.1], aa. 1, 27, 27.1, 27.2, 133, 142.2, 155, 165, 192, 209.1, 210, 211-212, 213.1, 214, 216.1, 219, 228.1, 232, 250, 253, 260, 288, 329, 336, 404, 415, 415.2, 415.3, 416.1, 418, 440, 453.1, 453.2, 456.1, 457, 463, 466, 466.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, D. 221-2009 du 12-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 900, aa. 1-37.

Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, [R.R.Q., c. **T-12**, r. 14.1], ann. 1.

Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 308.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en

partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi canadienne sur l'Évaluation environnementale, L.C. **1992, ch. 37**.

Règlement de 2007 sur la liste d'exclusion, DORS/2007-108, aa. 1, 5, ann. 4.

Règlement modifiant le Règlement de 2007 sur la liste d'exclusion, DORS/2009-88 du 12-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, Édition spéciale, no 2, 1, aa. 1, 3, 5.

Règlement visant à adapter le processus d'évaluation environnementale des projets d'infrastructure, DORS/2009-89 du 12-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, Édition spéciale, no 2, 19, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopieur reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.